



**Mémoire de l'Association des intervenants  
en dépendance du Québec**

**Sur le projet de loi C-5**

Déposé au Comité permanent de la justice  
et des droits de la personne

**Mai 2022**

---

L'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ) a pour mission de valoriser la pratique et de soutenir l'intervention en prévention, réduction des méfaits, traitement et réinsertion sociale relativement à l'usage de substances psychoactives<sup>1</sup>, le jeu de hasard et d'argent ainsi que l'utilisation d'Internet et des écrans. Elle œuvre par le développement des compétences, la mise en commun des expertises, la mobilisation et la sensibilisation des personnes concernées et de la société.

L'AIDQ est membre de la *Coalition canadienne des politiques sur les drogues* (CDPC), un organisme non partisan de défense des droits, basé sur les données probantes, composé de plus de 50 organismes et de plus de 7000 individus travaillant à mettre un terme aux méfaits causés par la prohibition des drogues. L'organisme est basé à la Faculté des sciences de la santé de l'Université Simon Fraser.

En décembre 2021, sous le leadership de la CDPC et de concert avec une vingtaine d'organisations de la société civile, nous avons publié une plateforme politique (annexe 1) soutenant une approche centrée sur les droits de la personne et sur la santé en matière de politiques sur les drogues qui inclut la décriminalisation de la possession personnelle. Comme le projet de loi C-5 a été envoyé à votre comité, nous ajoutons notre voix pour endosser sans réserve le mémoire qui a été soumis par la CDCP (annexe 2). Le contexte et l'analyse fournis dans ce document représentent pour l'AIDQ les conditions favorables pour remédier au racisme systémique, enrayer la stigmatisation des personnes qui font usage de drogues et améliorer la sécurité publique. Par-dessus tout, les éléments contenus dans le mémoire de la CDPC placent les droits et la santé des personnes comme les priorités absolues pour réussir une réforme des politiques sur les drogues au Canada. L'AIDQ partage entièrement cette position et s'en fait le porte-voix.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur les éléments qui devraient être revus afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés par le projet de loi C-5. En ce sens, nous soutenons également sans réserve le mémoire déposé conjointement par le *Réseau juridique VIH* et le *Centre on Drug Policy Evaluation* (annexe 3).

Plus précisément, nous demandons l'abrogation de toutes les peines minimales obligatoires et le rétablissement des peines avec sursis, notamment par les modifications proposées au projet de loi C-5 dans les sections suivantes du mémoire conjoint :

- Abroger les peines minimales obligatoires et rétablir les ordonnances de sursis
- Mesures de déjudiciarisation fondées sur des données probantes
  - a) Abrogation complète de l'article 4 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances
  - b) Amendements à la Déclaration de principes
  - c) Annulation de principes
  - d) Tenue des dossiers de police

Bien que le projet de loi C-5 reconnaisse que les interventions devraient être basées sur « les meilleures pratiques fondées sur des données probantes et devraient viser à protéger la santé, la dignité et les droits des personnes qui consomment des drogues et à réduire les dommages causés à ces personnes, à leurs familles et à leurs

---

<sup>1</sup> les substances psychoactives incluent toutes les drogues parmi lesquelles se trouvent notamment l'alcool et certains médicaments.

communautés », le présent projet de loi est incomplet. La menace d'être surveillé, interrogé, détenu, poursuivi et d'en vivre les conséquences, demeure entière sans changement.

## Conclusion

### **À la lumière de tout ce qui précède, nous exhortons le Comité permanent de la justice et des droits de la personne à recommander ce qui suit :**

- Abroger toutes les peines minimales obligatoires et rétablir les peines avec sursis, notamment par les modifications proposées dans le projet de loi C-5, qui supprime les peines minimales obligatoires dans la LRCDAS, modifie (et limite considérablement la portée) l'art. 742.1c) du Code criminel et abroge les art. 742.1(e) et (f) du Code criminel ; et Inclure une abrogation complète de l'article 4 de la LRCDAS dans le projet de loi C-5.

À défaut d'une abrogation complète de l'article 4 de la LRCDAS, nous exhortons le Comité permanent de la justice et des droits de la personne à recommander :

- Modifier l'article 10.1 concernant la « Déclaration de principes » afin qu'il :
  - ✓ Reconnaisse que la plupart des cas de consommation de substances ne sont pas problématiques pour l'individu;
  - ✓ Priorise les droits de la personne;
  - ✓ Reconnaisse comme légitime le « trafic de nécessité » (défini comme la vente ou l'échange de drogues à des fins de subsistance, pour couvrir les coûts personnels de consommation de drogue ou pour fournir un approvisionnement sûr); et
  - ✓ Reconnaisse les impacts disproportionnés des sanctions pénales sur la possession de drogue sur les communautés noires, les communautés autochtones et les inuits et autres communautés racialisées.
- Supprimer le paragraphe 10.2(2) du projet de loi C-5 qui indique que les accusations subséquentes ne sont pas invalidées si un agent de la paix omet d'examiner les options énoncées au paragraphe (1).
- Modifier l'article 10.4 du projet de loi C-5 concernant un « dossier d'avertissement ou de renvoi » afin qu'un agent de la paix ne soit pas autorisé à tenir un registre des avertissements ou des renvois concernant des personnes présumées avoir commis une infraction en vertu du paragraphe 4(1).

Pj :

- [Annexe 1 : Plateforme de la société civile, Réussir la décriminalisation ; une voie vers des politiques sur les drogues basées sur les droits de la personne.](#)
- [Annexe 2 : Briefing note, Bill C-5 and decriminalization platform, CDPC](#)
- [Annexe 3 : Review of Bill C-5, An Act to amend the Criminal Code and the Controlled Drugs and Substances Act, HLN et CDPE](#)

---

7240, rue Waverly, bureau 207, Montréal (Québec) H2R 2Y8



514 287-9625

1 877 566-9625



514 287-9649

[www.aidq.org](http://www.aidq.org)